

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 08 avril 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 8 avril 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 1^{er} avril 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	BACH Fabrice-Sébastien	
			DE PAREDES Xavier	
			LACASSAGNE Alain	
	Sud Pays Basque	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine		
		EUSTACHE Dany		
		GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi	LABÈGUERIE Marc	CARRÈRE Bruno	
	Nive-Adour	CIER Vianney	SAINT ESTEVEN Marc	André LARRALDE
	Pays de Hasparren		GASTAMBIDE Arño	
			HARAN Gilles	CIER Vianney
	Amikuze	DAGUERRE Mayie	ETCHEBER Peio	
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel	BARETS Claude	
	Soule	IRIART Jean-Pierre		
ELGART Xabi				
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André	GOITY Xalbat		
Pays de Bidache	LASSERRE Jean-François	AIME Thierry		
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle N'a pas pris part au vote	PEYNOCHE Gilles		

Date d'envoi de la convocation : 01/04/2021

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 13

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 14

Décision n°2021-15 – Urbanisme : Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Tarnos

Le Bureau du Syndicat Mixte du SCoT est sollicité par la Communauté de communes du Seignanx pour émettre un avis en tant que Personne Publique Associée sur la modification simplifiée n°2 du PLU de TARNOS

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA, constitue pour le Syndicat, un moyen important de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur à leur échelle, mais également de nourrir l'élaboration du SCoT Pays Basque & Seignanx.

Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Document transmis au contrôle de légalité et publié le : 09/04/2021 - Certifié exécutoire le : 09/04/2021

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Bureau syndical a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de TARNOS lors de la séance du 8 avril 2021 en présence de Monsieur DUBERT, Adjoint du Maire en charge de l'aménagement et de l'urbanisme qui a pu répondre à toutes les questions que souhaitaient poser les élus du Bureau.

Madame DUFAU s'est retirée lors du délibéré et n'a pas pris part au vote.

Cette modification simplifiée propose la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation N°1 « aménager le centre-ville » du PLU.

Cette OAP n°1 du PLU de Tarnos, située au centre-ville de la commune le long de la RD810 (Boulevard Jacques Duclos) à proximité immédiate de la mairie et de la médiathèque, se compose de deux secteurs (Duclos et Serpa). Elle encadre le renouvellement urbain de ces secteurs en accueillant logements, activités, équipements et espaces publics au regard de plans de composition spécifiques.

Les objectifs (renouvellement urbain, multifonctionnalité du bâti, qualité des espaces publics et des équipements, valorisation de l'entrée de ville et maillage doux) et le schéma général de cette orientation restent inchangés. Seul le plan de composition du secteur Serpa (2,83 ha) et certaines des dispositions réglementaires sont précisées en accord.

Avec l'avancée des réflexions sur le secteur, le projet urbain retenu propose, sans que soit modifiée la volumétrie générale des bâtiments (R+5), d'accueillir en toiture des jardins partagés ainsi que d'autres constructions et ouvrages. Pour ce faire, il est nécessaire de faire évoluer les modalités de calcul des hauteurs qui accepteront des sur hauteurs au-delà de R+5 pour des usages autres que le logement.

Il est également proposé d'assouplir les modalités d'alignement et d'implantation des bâtiments.

Ce secteur de projet se situe dans le cœur d'agglomération et contribue à structurer, renouveler, densifier et rendre attractif le centre-ville de Tarnos.

Ce projet répond aux prescriptions du SCoT de l'agglomération bayonnaise et du sud des Landes notamment en termes de recentrage de l'urbanisation, de multiplicité des fonctions en centre-ville (logements, équipements, commerces, services, espaces verts, transport en commun...) et de qualification des espaces urbains. Il s'engage également à améliorer la gestion des eaux de ruissellement par rapport à la situation actuelle (secteur remblayé) et n'interfère pas avec la trame verte et bleue du SCoT. Une attention particulière sera portée sur l'insonorisation des logements.

Ce projet va bien au-delà des objectifs du SCoT en vigueur, et anticipe ce que pourraient être certaines orientations du SCoT Pays Basque et Seignanx.

Aussi, le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- ➔ EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Tarnos
- ➔ SALUE la volonté de la commune de produire des logements sociaux dans le cadre d'un projet urbain innovant, soucieux de conjuguer densité, intensité des usages et qualité de vie.

Le Président,



Marc BERARD